

20190302

N° 2019/03/02

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du lundi 18 mars 2019, 18 heures

Membres présents : Mesdames ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, PRATLONG Nicole, DECISIER Geneviève, ARBUS Francine **et Messieurs :** LANGET Christian, GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, CORBIN Joel, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, BURTET Jean-Luc, GERVASONI Gérald, ROUDIL Joel, FRATISSIER Michel VALGALIER Régis, CATHALA Serge, CASTANON Philippe, MARTIN Laurent, DAUTHEVILLE Jacques.

Membres absents excusés : Madame LAURENT Stéphanie, et **Messieurs :** CERRET Michel, LAURITA David, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel, JEAN Lionel, FINIELS Thierry, MARTIN Claude, LEPROVOST Richard.

Membres absents: Madame et Messieurs GARCIA Diego.

Membre remplacé : Madame PRATLONG Nicole remplace Madame LAURENT Stéphanie

Procurations : Monsieur CERRET Michel donne procuration à Monsieur ROUDIL Joel, Monsieur JEAN Lionel donne procuration à Monsieur NOGUIER André, Monsieur LAURITA David donne procuration à Monsieur CATHALA Serge, Monsieur FINIELS Thierry donne procuration à Monsieur CORBIIN Joël, Monsieur MARTIN Claude donne procuration à Monsieur GERVASONI Gérald, Monsieur CAUSSE Jean-Luis donne procuration à Monsieur COMPAN Pierre, Monsieur ISSERT Michel donne procuration à Monsieur CHANAL Pierre.

Membres ayant participé au vote : 28

Date de convocation : 11 mars 2019

Date d'affichage : 11 mars 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le lundi 18 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : Compte de Gestion 2018

Madame Laurette ANGELI, 1^{ère} Vice-présidente déléguée aux finances, fait part à l'assemblée délibérante que le compte de gestion 2018 du trésorier s'avère strictement conforme et identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité des présents le compte de gestion 2018.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 19 mars 2019

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
et de la publication le

21 MAR. 2019

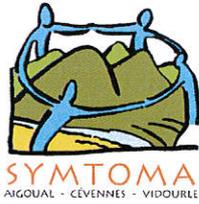
21 MAR. 2019

Le Président,



Gérald GERVASONI





20190303

N° 2019/03/03

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du lundi 18 mars 2019, 18 heures

Membres présents : Mesdames ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, PRATLONG Nicole, DECISIER Geneviève, ARBUS Francine **et Messieurs :** LANGET Christian, GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, CORBIN Joel, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, BURTET Jean-Luc, GERVASONI Gérald, ROUDIL Joel, FRATISSIER Michel VALGALIER Régis, CATHALA Serge, CASTANON Philippe, MARTIN Laurent, DAUTHEVILLE Jacques.

Membres absents excusés : Madame LAURENT Stéphanie, et **Messieurs :** CERRET Michel, LAURITA David, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel, JEAN Lionel, FINIELS Thierry, MARTIN Claude, LEPROVOST Richard.

Membres absents: Madame et Messieurs GARCIA Diego.

Membre remplacé : Madame PRATLONG Nicole remplace Madame LAURENT Stéphanie

Procurations : Monsieur CERRET Michel donne procuration à Monsieur ROUDIL Joel, Monsieur JEAN Lionel donne procuration à Monsieur NOGUIER André, Monsieur LAURITA David donne procuration à Monsieur CATHALA Serge, Monsieur FINIELS Thierry donne procuration à Monsieur CORBIIN Joël, Monsieur MARTIN Claude donne procuration à Monsieur GERVASONI Gérald, Monsieur CAUSSE Jean-Luis donne procuration à Monsieur COMPAN Pierre, Monsieur ISSERT Michel donne procuration à Monsieur CHANAL Pierre.

Membres ayant participé au vote : 27

Date de convocation : 11 mars 2019

Date d'affichage : 11 mars 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le lundi 18 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : Compte Administratif 2018

Madame ANGELI, 1^{ère} Vice-présidente, déléguée aux finances, fait part à l'assemblée délibérante des résultats dégagés par le compte administratif 2018 :

Résultats 2017 :

- Déficit de fonctionnement : 132 993,04€
- Déficit d'investissement : 30 960,96€

Résultats des années antérieures :

- Excédent de fonctionnement : 319 451,56€
- Excédent d'investissement : 250 427,68€

Résultat global :

- Excédent de fonctionnement : 186 458,52€
- Excédent d'investissement : 218 467,12€ (il y a 3 500,00€ de reste à réaliser)

Après en avoir délibéré et en l'absence du Président sorti de la salle, le comité syndical à l'unanimité des présents approuve le compte administratif 2018 tel qu'il a été présenté et joint en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 19 mars 2019

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le**21 MAR. 2019** et de la publication le**21 MAR. 2019**.....

Le Président,



Gérald GERVASONI

PRÉFECTURE DU GARD Reçu le
25 MARS 2019
Bureau du Courrier



SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

N° 2019/03/04

20190304

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du lundi 18 mars 2019, 18 heures

Membres présents : Mesdames ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, PRATLONG Nicole, DECISIER Geneviève, ARBUS Francine **et Messieurs :** LANGET Christian, GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, CORBIN Joel, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, BURTET Jean-Luc, GERVASONI Gérald, ROUDIL Joel, FRATISSIER Michel VALGALIER Régis, CATHALA Serge, CASTANON Philippe, MARTIN Laurent, DAUTHEVILLE Jacques.

Membres absents excusés : Madame LAURENT Stéphanie, et **Messieurs :** CERRET Michel, LAURITA David, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel, JEAN Lionel, FINIELS Thierry, MARTIN Claude, LEPROVOST Richard.

Membres absents: Madame et Messieurs GARCIA Diego.

Membre remplacé : Madame PRATLONG Nicole remplace Madame LAURENT Stéphanie

Procurations : Monsieur CERRET Michel donne procuration à Monsieur ROUDIL Joel, Monsieur JEAN Lionel donne procuration à Monsieur NOGUIER André, Monsieur LAURITA David donne procuration à Monsieur CATHALA Serge, Monsieur FINIELS Thierry donne procuration à Monsieur CORBIIN Joël, Monsieur MARTIN Claude donne procuration à Monsieur GERVASONI Gérald, Monsieur CAUSSE Jean-Luis donne procuration à Monsieur COMPAN Pierre, Monsieur ISSERT Michel donne procuration à Monsieur CHANAL Pierre.

Membres ayant participé au vote : 28

Date de convocation : 11 mars 2019

Date d'affichage : 11 mars 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le lundi 18 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : Affectation des résultats 2018

Madame Laurette ANGELI, 1^{ère} Vice-présidente déléguée aux finances, propose à l'assemblée délibérante une affectation des résultats de Fonctionnement 2018 ;

Ainsi, la somme de 31 000,00 euros sera affectée à l'Investissement (chapitre 021) du Budget Primitif 2019. Le reste, 155458,52 euros, sera inscrit en report à nouveau de Fonctionnement du Budget Primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents, approuve cette inscription budgétaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 19 mars 2019

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
et de la publication le

21 MAR. 2019

21 MAR. 2019

Le Président,



Gérald GERVASONI

PRÉFECTURE DU GARD Reçu le
25 MARS 2019
Bureau du Courrier



20 19 03 05

N° 2019/03/05

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du lundi 18 mars 2019, 18 heures

Membres présents : Mesdames ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, PRATLONG Nicole, DECISIER Geneviève, ARBUS Francine **et Messieurs :** LANGET Christian, GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, CORBIN Joel, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, BURTET Jean-Luc, GERVASONI Gérald, ROUDIL Joel, FRATISSIER Michel VALGALIER Régis, CATHALA Serge, CASTANON Philippe, MARTIN Laurent, DAUTHEVILLE Jacques.

Membres absents excusés : Madame LAURENT Stéphanie, et **Messieurs :** CERRET Michel, LAURITA David, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel, JEAN Lionel, FINIELS Thierry, MARTIN Claude, LEPROVOST Richard.

Membres absents: Madame et Messieurs GARCIA Diego.

Membre remplacé : Madame PRATLONG Nicole remplace Madame LAURENT Stéphanie

Procurations : Monsieur CERRET Michel donne procuration à Monsieur ROUDIL Joel, Monsieur JEAN Lionel donne procuration à Monsieur NOGUIER André, Monsieur LAURITA David donne procuration à Monsieur CATHALA Serge, Monsieur FINIELS Thierry donne procuration à Monsieur CORBIIN Joël, Monsieur MARTIN Claude donne procuration à Monsieur GERVASONI Gérald, Monsieur CAUSSE Jean-Luis donne procuration à Monsieur COMPAN Pierre, Monsieur ISSERT Michel donne procuration à Monsieur CHANAL Pierre.

Membres ayant participé au vote : 28

Date de convocation : 11 mars 2019

Date d'affichage : 11 mars 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le lundi 18 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : Budget Primitif 2019

Le Président et Madame Laurette ANGELI, 1^{ère} Vice-présidente déléguée aux finances, proposent à l'assemblée délibérante un Budget Primitif 2019 équilibré en dépenses et en recettes selon les caractéristiques suivantes :

- Dépenses de Fonctionnement :	4 169 070,70 €
- Recettes de Fonctionnement :	4 169 070,70 €
- Dépenses d'Investissement :	816 409,13 €
- Recettes d'Investissement :	816 409,13 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve par 18 voix pour, 2 abstentions (Mme PRATLONG Nicole et Mr NOGUIER André) et 8 voix contre (Mr : CERRET Michel, CATHALA Serge, CASTANON Philippe, JEAN Lionel, LAURITA David, ROUDIL Joël, MARTIN Laurent et DAUTHEVILLE Jacques) le Budget Primitif 2019 tel qu'il a été présenté et joint en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 19 mars 2019

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le**21 MAR. 2019**..... et de la publication le**21 MAR. 2019**.....

Le Président,



Gérald GERVASONI

PRÉFECTURE DU GARD Reçu le
25 MARS 2019
Bureau du Courrier



20190306

N° 2019/03/06

**DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du lundi 18 mars 2019, 18 heures

Membres présents : Mesdames ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, PRATLONG Nicole, DECISIER Geneviève, ARBUS Francine **et Messieurs :** LANGET Christian, GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, CORBIN Joel, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, BURTET Jean-Luc, GERVASONI Gérald, ROUDIL Joel, FRATISSIER Michel VALGALIER Régis, CATHALA Serge, CASTANON Philippe, MARTIN Laurent, DAUTHEVILLE Jacques.

Membres absents excusés : Madame LAURENT Stéphanie, et **Messieurs :** CERRET Michel, LAURITA David, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel, JEAN Lionel, FINIELS Thierry, MARTIN Claude, LEPROVOST Richard.

Membres absents: Madame et Messieurs GARCIA Diego.

Membre remplacé : Madame PRATLONG Nicole remplace Madame LAURENT Stéphanie

Procurations : Monsieur CERRET Michel donne procuration à Monsieur ROUDIL Joel, Monsieur JEAN Lionel donne procuration à Monsieur NOGUIER André, Monsieur LAURITA David donne procuration à Monsieur CATHALA Serge, Monsieur FINIELS Thierry donne procuration à Monsieur CORBIIN Joël, Monsieur MARTIN Claude donne procuration à Monsieur GERVASONI Gérald, Monsieur CAUSSE Jean-Luis donne procuration à Monsieur COMPAN Pierre, Monsieur ISSERT Michel donne procuration à Monsieur CHANAL Pierre.

Membres ayant participé au vote : 28

Date de convocation : 11 mars 2019

Date d'affichage : 11 mars 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le lundi 18 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : Participations 2019

Le Président, expose à l'assemblée délibérante la nécessité de fixer le montant de la participation des adhérents suite au vote du Budget Primitif.

Conformément au mode de calcul de l'année précédente, le président propose une participation 2019 scindée en une part fixe de 15,1260€ par habitant (selon le recensement INSEE en vigueur au 1er janvier 2019) correspondant globalement aux frais de structure du syndicat mixte, et une part variable dite « incitative » correspondant aux coûts des prestations assurées par le syndicat mixte et directement proportionnelle aux quantités de déchets résiduels et recyclables produits par chaque E.P.C.I. adhérent durant l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve par 18 voix pour, 2 abstentions (Mme PRATLONG Nicole et Mr NOGUIER André) et 8 voix contre (Mr : CERRET Michel, CATHALA Serge, CASTANON Philippe, JEAN Lionel, LAURITA David, ROUDIL Joël, MARTIN Laurent et DAUTHEVILLE Jacques) le Budget Primitif 2019 tel qu'il a été présenté et joint en annexe.

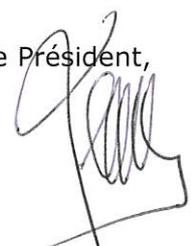
Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 19 mars 2019

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 21 MAR. 2019 et de la publication le 21 MAR. 2019

Le Président,


Gérald GERVASONI

PRÉFECTURE DU GARD Reçu le
← 25 MARS 2019
Bureau du Courrier



20190307

N° 2019/03/07

**DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du lundi 18 mars 2019, 18 heures

Membres présents : **Mesdames** ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, PRATLONG Nicole, DECISIER Geneviève, ARBUS Francine **et Messieurs :** LANGET Christian, GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, CORBIN Joel, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, BURTET Jean-Luc, GERVASONI Gérald, ROUDIL Joel, FRATISSIER Michel VALGALIER Régis, CATHALA Serge, CASTANON Philippe, MARTIN Laurent, DAUTHEVILLE Jacques.

Membres absents excusés : **Madame** LAURENT Stéphanie, et **Messieurs :** CERRET Michel, LAURITA David, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel, JEAN Lionel, FINIELS Thierry, MARTIN Claude, LEPROVOST Richard.

Membres absents: **Madame** et **Messieurs** GARCIA Diego.

Membre remplacé : Madame PRATLONG Nicole remplace Madame LAURENT Stéphanie

Procurations : Monsieur CERRET Michel donne procuration à Monsieur ROUDIL Joel, Monsieur JEAN Lionel donne procuration à Monsieur NOGUIER André, Monsieur LAURITA David donne procuration à Monsieur CATHALA Serge, Monsieur FINIELS Thierry donne procuration à Monsieur CORBIIN Joël, Monsieur MARTIN Claude donne procuration à Monsieur GERVASONI Gérald, Monsieur CAUSSE Jean-Luis donne procuration à Monsieur COMPAN Pierre, Monsieur ISSERT Michel donne procuration à Monsieur CHANAL Pierre.

Membres ayant participé au vote : 28

Date de convocation : 11 mars 2019

Date d'affichage : 11 mars 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le lundi 18 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : création d'un poste d'agent spécialisé pour les services techniques

Suite aux mesures gouvernementales qui ont été prises, les emplois aidés accordés jusque là au syndicat mixte ne seront pas renouvelés.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les

emplois de chaque collectivité sont créées par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour continuer à assurer les missions de recyclage autour des nouvelles filières mises en place ces dernières années par le SYMTOMA, le Président propose la création d'un poste en CDI à temps plein dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Les tâches dévolues à ce poste concerneront notamment : le conditionnement du polystyrène expansé, la séparation du doublage de plaques de plâtre, le vidage des colonnes à textiles, l'enlèvement régulier des petites bennes à cartons, plâtres et polystyrène, pourraient toujours être assurés sans rupture pour les bénéficiaires.

Le poste est à pourvoir au 1^{er} avril 2019 et la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} avri 2019. Les montants budgétaires nécessaires à cette création de poste seront inscrits au Budget Primitif 2019, au chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents autorise le Président à :

- créer un emploi permanent à temps complet en CDI sur la base de l'Indice Brut 340 (IM 352) à raison de 35 heures par semaine et à engager et finaliser la procédure de recrutement correspondante et à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- modifier le tableau des emplois ;
- inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 19 mars 2019

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le24 MAR 2019..... et de la publication le21 MAR 2019.....



Le Président,

Gérald GERVASONI